

ISQM1

Règles d'éthique pertinentes

Noëlle Lucas

Membre du GT ISQM auprès de l'IRE

Mars 2022

BR
IRE

ISQM



Les huit composantes



Les huit composantes

Le processus d'évaluation
des risques du cabinet

0

Gouvernance &
Equipe dirigeante

1

Règles d'éthique
pertinentes

2

Acceptation et maintien
des relations clients et des
missions spécifiques

3

Réalisation de la mission

4

Ressources

5

Informations et
communications

6

Processus de suivi et de
prise de mesures
correctives

7

Une approche de gestion de la qualité fondée sur le risque



La méthode

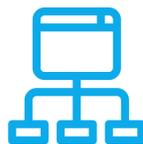


Définir les objectifs en matière de qualité

Objectifs de qualité prescrits par l'ISQM 1

Objectifs de qualité supplémentaires pour atteindre l'objectif de l'ISQM 1

01



Identifier et évaluer les risques liés à la qualité

Risques qui peuvent survenir et affecter la réalisation de l'objectif visé

02



Concevoir et mettre en œuvre des solutions

Concevoir et mettre en œuvre des réponses aux risques identifiés

03



Evaluer si les mesures correctives sont conçues de manière appropriée

Identifier les informations pouvant indiquer la nécessité d'approfondir ou d'affiner la gestion de la qualité

04

En pratique ...



Objectifs - 2 dimensions

1. Règles d'éthique et responsabilités au sein du cabinet
2. Règles d'éthique applicables au sein du réseau et aux autres fournisseurs de services



1. Règles d'éthique au sein du cabinet

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

1er OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM29a]

Le cabinet et ses membres :

- i. comprennent les règles d'éthique pertinentes auxquelles sont assujettis le cabinet et les missions qu'il réalise (Par. A22, A24) et
- ii. s'acquittent de leurs responsabilités au regard des règles d'éthique pertinentes auxquelles sont assujettis le cabinet et les missions qu'il réalise.

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Méconnaissance des règles éthiques applicables
2. Non conformité des politiques et procédures aux exigences éthiques applicables
3. Absence de mise à jour des règles d'éthique

MESURES DE REPOSE AUX RISQUES

- Désignation des responsables ISQM et définition de leur rôle
- Elaboration de politiques et procédures en matière d'éthique, validées par la Direction et applicables au sein du cabinet
- Identification des changements légaux et réglementaires, et mise à jour des règles d'éthique



1. Règles d'éthique au sein du cabinet

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

RISQUES	MESURES DE REPONSE AUX RISQUES
4. Absence de communication des règles d'éthiques au personnel	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Communication des règles d'éthique au personnel<input type="checkbox"/> Communication des règles d'éthique aux nouveaux collaborateurs<input type="checkbox"/> Engagement de conformité aux règles éthiques par les nouveaux collaborateurs
5. Absence de communication des modifications des règles d'éthique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Communication des <u>modifications</u> des règles d'éthique aux collaborateurs
6. Formation insuffisante	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Formation des nouveaux collaborateurs sur les règles d'éthique<input type="checkbox"/> Formation du personnel sur les <u>modifications</u> des règles d'éthique
7. Non confirmation du respect des règles éthique par le personnel	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Confirmation annuelle par le personnel des règles d'éthique et d'indépendance
8. Absence de surveillance de la bonne application des règles d'éthique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Désignation d'un responsable de la surveillance des règles d'éthique



1. Règles d'éthique au sein du cabinet

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

RISQUES	MESURES DE REPONSE AUX RISQUES
9. Non identification des menaces par le cabinet	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Procédures spécifiques d'identification des menaces<input type="checkbox"/> Mise en place d'un système de communication des menaces
10. Absence de mesures appropriées pour éliminer les menaces	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Mesures de sauvegarde éliminant les menaces<input type="checkbox"/> Suivi de l'application effective des mesure de sauvegarde<input type="checkbox"/> Actions à prendre en cas de non-respect des mesures de sauvegarde<input type="checkbox"/> Procédures de démission si les règles d'éthique l'exigent
11. Non communication des menaces au personnel	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Canal de communication des menaces au personnel<input type="checkbox"/> Communication des résultats des contrôles du respect des règles d'éthiques au personnel
12. Absence de procédure de consultation concernant les règles d'éthique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Procédure de consultation sur les exigences éthiques
13. Incompétence des personnes en charge des consultations sur les règles d'éthique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Rôle de conseiller en matière éthique exercé par du personnel expérimenté (procédure de contrôle de compétence à prévoir)



2. Applicables au réseau et fournisseurs de services

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

2ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM29b]

Les autres parties concernées, incluant le réseau, les cabinets membres du réseau, les personnes au sein du réseau ou des cabinets membres, ou les fournisseurs de services, qui sont assujettis aux règles d'éthique pertinentes qui s'appliquent au cabinet et aux missions qu'il réalise :

- i. comprennent les règles d'éthique pertinentes qui s'appliquent à eux, (Par. A22, A24, A65) et
- ii. s'acquittent de leurs responsabilités au regard des règles d'éthique pertinentes qui s'appliquent à eux.

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Absence de communication des règles éthiques aux membres du réseau et aux sous-traitants
2. Absence de communication des modifications des règles d'éthique

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Communication des exigences éthiques aux membres du réseau et aux sous-traitants
- Communication des modifications des règles d'éthique aux membres du réseau et aux sous-traitants



2. Applicables au réseau et fournisseurs de services

COMPOSANTE 2 : REGLES D'ETHIQUE PERTINENTES

RISQUES	MESURES DE REPONSE AUX RISQUES
3. Dépendance du cabinet vis-à-vis de son réseau	<input type="checkbox"/> Contrôles d'indépendance au niveau du réseau
4. Dépendance d'un autre membre du réseau au regard des services offerts par le cabinet	<input type="checkbox"/> Contrôles d'indépendance avec d'autres cabinets
5. Le réseau ne respecte pas les règles d'éthique applicables	<input type="checkbox"/> Confirmation du réseau sur sa conformité aux normes ISQM
6. Les autres membres du réseau ne respectent pas les règles d'éthique	<input type="checkbox"/> Confirmation du respect des exigences éthiques entre chaque cabinet



Bedankt voor uw aandacht

Voor meer informatie, aarzel niet om de website van het IBR te raadplegen:

<https://www.ibr-ire.be/nl/actueel/isqm>



IBR INSTITUUT VAN DE BEDRIJFSREVISOREN
IRE INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

ONLINE LOGIN FR

Ons beroep Het Instituut Actueel Regelgeving en publicaties Openbaar register Stage Vorming

International Standard on Quality Management (ISQM)

Op deze pagina bundelen we voor u onze meest recente informatie over ISQM, de internationale standaard voor kwaliteitsmanagement in de kantoren.



Recente artikels en doctrine

- Van ISQC1 naar ISQM: nog maar één jaar ter voorbereiding**
Noelle Lucas, *Tax, Audit & Accountancy*, nr. 72, oktober 2021, p. 6-18
- De risicobenadering... ons beroep. Van ISQC1 naar ISQM**
Tom Meuleman, edito *Tax, Audit & Accountancy*, nr. 71, juni 2021, p. 1-7
- Nieuwe standaarden voor de kwaliteitsbeheersing in de kantoren: ISQM1, 2 en ISA 220**
Lieven Acke, *IBR actua*, 16 april 2021
- IBR advies 2021/02: ISQC1 en de wet van 7 december 2016: opdrachtgerichte kwaliteitsbeoordeling en monitoring van het intern kwaliteitsbeheersingssysteem**